SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT
DE LA RÉGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 18 décembre 2024

Date de Convocation : 12 décembre 2024
Date d'Affichage : le 18 décembre 2024
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 27 Soit un total de 71 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-quatre le 18 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, Mme Siham TOUAZI, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Guy PARIS (suppléant de M. Norbert LALLOYER), M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Frédéric JARRAUD (suppléant de M. Jean ABONDANCE), M. Sylvain DEMULDER (suppléant de M. Marc GIROUD).

Absents excusés :

M. Didier DAINE

M. Rachid BOUHOUCH

M. Norbert LALLOYER, représenté par M. Guy PARIS

M. Angélo NORIS

M. Jean ABONDANCE, représenté par M. Frédéric JARRAUD

M. Marc GIROUD, représenté par M. Sylvain DEMULDER

M. Michel PICARD a été désigné **secrétaire de séance.**

REÇU EN PREFECTURE
le 20/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20241218-DCS_2024_12

SIARP - 9 rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE
Tél. 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - Courriel : contact@siarp.fr - www.siarp.fr
SIRET : 20009191600045 - APE : 8411Z

COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2024

5 - Objet : Etude de faisabilité pour la mise en place de la REUT sur le territoire du SIARP

Rapporteur : Le Président
Rédacteur : S. LEGRAND

Au début de l'année 2024, le SIARP a initié la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) en réalisant une unité de traitement sur la station d'épuration de Neuville sur Oise permettant de produire 10 m3/h d'eaux usées traitées. Cette production, destinée à un usage exclusivement interne au site, va permettre d'économiser 20 000 m3 d'eau potable par an.

Aujourd'hui, le SIARP souhaite connaitre la possibilité d'étendre l'utilisation de cette ressource à l'échelle de son territoire. Ainsi, il souhaite lancer une étude qui devra permettre d'évaluer la faisabilité d'un tel projet en considérant l'ensemble des volets qui lui sont rattachés : règlementaire, économique, social, environnemental, technique et financier.

Cette étude intègrera une tranche ferme dont la finalité sera l'élaboration d'une analyse multicritère des différents usages pour chaque site concerné ainsi qu'une analyse coût – bénéfice.

Le coût de cette étude est estimé à 60 000 € HT soit 72 000 € TTC.

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE la réalisation de cette étude,

AUTORISE le Président à solliciter les participations financières sous forme de prêt et/ou de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux maximum et de signer tous actes nécessaires à leur obtention,

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
SIARP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 20/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20241218-DCS_2024_12